



RÉPONSE À LA PÉTITION

Préparer en anglais et en français en indiquant 'Texte original' ou 'Traduction'

N^o DE LA PÉTITION : **421-02642**

DE : **M. RUIMY (PITT MEADOWS-MAPLE RIDGE)**

DATE : **LE 24 SEPTEMBRE 2018**

INSCRIRE LE NOM DU SIGNATAIRE : **L'HONORABLE CATHERINE MCKENNA**

Réponse de la ministre de l'Environnement et du Changement climatique

SIGNATURE

Ministre ou secrétaire parlementaire

OBJET

pollution environnementale

TRADUCTION

RÉPONSE

Les matières plastiques jouent un rôle important dans la vie des Canadiens. Les matières plastiques sont omniprésentes et présentent des avantages en matière d'accessibilité, de commodité et d'efficacité énergétique, mais leur mauvaise gestion constitue une menace à nos moyens de subsistance et à nos écosystèmes. Les déchets en plastique et les microplastiques sont un problème mondial et se retrouvent sur toutes les côtes canadiennes et dans nos principaux systèmes d'eau douce, y compris les Grands Lacs. Les plastiques sont sur nos rivages, dans les sédiments, les eaux, la glace de mer et dans la faune.

Le gouvernement du Canada reconnaît que les déchets en plastique et de la pollution par les plastiques sont un problème environnemental urgent qui exige des mesures de la part des gouvernements, des industries, des détaillants, des consommateurs, des chercheurs et des personnes – y compris les jeunes. Il faudra également un changement du degré d'importance de la gestion de la fin de vie au traitement des matières plastiques en tant que ressource.

En raison de cette complexité, il n'existe pas de solution unique pour réduire les déchets en plastique et la pollution par les plastiques. Le gouvernement du Canada travaille de concert avec les provinces et les territoires afin d'élaborer une approche exhaustive pour aborder ce problème. Cela signifie qu'il faut

aller au-delà du simple fait de se concentrer sur un seul type de produit – comme les pailles – et prendre des mesures concertées tout au long du cycle de vie des matières plastiques, de la conception du produit à la gestion de la fin de vie.

Le gouvernement du Canada prend déjà des mesures dans ce domaine à l'aide de la législation visant la prévention de la pollution, faire de la recherche sur les sources, la distribution et les effets des déchets en plastique et les microplastiques dans le milieu aquatique et le biote, financer des chercheurs et les collectivités, y compris les activités de nettoyage du littoral et de sensibilisation, investir dans l'infrastructure de gestion des déchets et des eaux usées et mobiliser des partenaires au pays et à l'étranger.

Par exemple, Environnement et Changement climatique Canada a publié le *Règlement sur les microbilles dans les produits de toilette* le 14 juin 2017. Ce Règlement permettra d'éliminer graduellement l'utilisation des microbilles dans les produits de toilette au Canada et contribuera à garder les lacs et les rivières canadiens propres en réduisant la quantité de microbilles introduites dans les écosystèmes canadiens d'eau douce et marins.

Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux collaborent actuellement, par l'intermédiaire du Conseil canadien des ministres de l'Environnement à élaborer une approche pancanadienne visant zéro déchet en plastique. Cette approche appuie la mise en œuvre de la Charte sur les plastiques dans les océans, parrainée par le Canada en vertu de sa présidence du G7 et lancée lors du Sommet des leaders du G7 à Charlevoix en juin 2018. Neuf pays, l'Union européenne, et plus de dix-huit entreprises et organisations partenaires ont avalisé la Charte. Notre objectif commun est de garder tous les types de plastique dans l'économie et hors de l'environnement.

Ce travail de collaboration cherche des solutions tout au long du cycle de vie des matières plastiques, y compris :

- rendre la conception et la production des matières plastiques plus durables;
- améliorer la collecte, les systèmes de gestion et l'infrastructure;
- adopter un mode de vie plus durable, y compris à l'aide de la sensibilisation;
- améliorer notre compréhension du problème et des solutions à l'aide de la recherche et de l'innovation;
- prendre des mesures pour éliminer les déchets en plastique qui recouvrent déjà les rivages et les cours d'eau du monde.

Lors des réunions ministérielles du G7 à Halifax, du 19 au 21 septembre 2018, le Canada a continué à faire preuve de leadership dans le cadre des engagements visant à protéger les lacs, les rivières et les océans de la pollution par les plastiques. Ces engagements comprennent la promesse de 65 millions de dollars pour les solutions aux déchets en plastique dans les pays en voie de développement par l'intermédiaire de la Banque mondiale, 20 millions de dollars pour le Défi du G7 pour l'innovation pour lutter contre les déchets de plastique marins et plus de 12 millions de dollars pour les défis nationaux liés à l'innovation. Le Canada s'est également joint à l'Initiative mondiale de lutte contre les engins de pêche fantômes et investira 600 000 \$ dans le Programme de surveillance de la pollution marine. En outre, le gouvernement du Canada s'est engagé à détourner au moins 75 p. 100 des déchets en plastique provenant des activités du gouvernement d'ici 2030 en augmentant le recyclage du plastique,

en réduisant les utilisations uniques inutiles de produits en plastique et en préconisant l'achat des produits en matière plastique durable.

Des initiatives continueront à évoluer à mesure que le gouvernement fédéral collabore avec d'autres niveaux de gouvernement, d'autres pays, l'industrie et le public afin de faire avancer des mesures qui visent à réduire les déchets en plastique et la pollution par les plastiques.